

UNSA Territoriaux Réunion



Saint-Denis, le 21 juin 2018

**Monsieur le Président du
Conseil Régional**

**Hôtel de Région Pierre Lagourgue
Avenue René Cassin
Moufia BP 7190**

97719 SAINTE-CLOTILDE

Réf. : URR0009-2018

Objet : Modification des plages horaires variables des agents des services centraux

Références : rapport UNSA du 22/06/2017

courrier UNSA du 24/11/2017

Monsieur le Président,

L'Unsa Région Réunion a entamé depuis 2014 un travail de fond afin d'améliorer les conditions de travail des agents de notre Collectivité.

Parmi nos revendications, j'ai déjà eu l'occasion de vous soumettre la problématique des plages horaires variables des agents des services centraux, inchangées depuis 1999 malgré la dégradation des conditions de circulation à la Réunion. Lors du comité technique du 22 juin 2017 nous vous avions proposé un rapport argumentant la nécessité de revoir ces plages horaires. Dans notre courrier du 24 novembre 2017 nous avons su adapter nos demandes aux contraintes de fonctionnement des services exposées lors des différentes réunions de travail à ce sujet.

Lors du comité technique du 19 avril 2018 l'Autorité qui vous représente a acté des modifications uniquement sur l'heure de prise de fonction passant de 7h30 à 7h15, malgré le désaccord de la majorité des représentants syndicaux qui aurait souhaité une modification à 7h00.

Connaissant votre attachement et votre sensibilité aux problématiques de déplacement à la Réunion, au bien être de vos agents et à l'amélioration permanente de leurs conditions de travail, je vous saurais gré de bien vouloir reconsidérer notre demande dans votre décision finale, à savoir permettre aux agents de badger à partir de 7h00.

Sûr de l'intérêt que vous porterez à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Général
UNSA REGION REUNION,
Yves TAMBON

UNSA REGION REUNION
@ : unsa.regionreunion@gmail.com
 : unsaregion974.com
: 02 62 97 65 03

